

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 11 / 15 octobre 2010 /

Restructuration du vignoble

Mise en place d'une procédure de contrôle sur écran

• Afin d'alléger la charge de travail, d'accélérer la remise des résultats aux viticulteurs et de rendre plus efficaces les procédures, une partie des contrôles préalables à l'arrachage en vue de la restructuration sera réalisée au moyen d'un contrôle sur écran dans 4 régions : Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, une partie de Rhône-Alpes et Aquitaine. Le dispositif consiste, après dépôt des dossiers par les viticulteurs, à réaliser, en leur présence, un tracé sur écran des contours des parcelles à arracher, à partir de clichés photographiques récents. Les pieds de vigne y sont bien visibles, ce qui rend instantané la délimitation des surfaces et leur mesure. Des vérifications complémentaires (autres que relatives aux surfaces) sont réalisées via le Casier Viticole Informatisé (CVI).

Des contrôles sur place « classiques » sont maintenus partout ailleurs, mais aussi dans les cas où le travail sur écran ne permettra pas de vérifier l'ensemble de la demande, ou révélera des difficultés particulières ou des cas de figure douteux et enfin, sur un échantillon de parcelles qui seront soumises à la fois à la méthode classique et à la méthode sur écran au titre de contrôle qualité. En 2009/10, une expérience préalable a été réalisée en Aquitaine sur un échantillon significatif de parcelles, grâce à l'appui du CIVB et des organisations professionnelles. Elle a montré que le rythme de contrôle pouvait être significativement accru, moyennant l'optimisation des prises de rendez-vous.

PAIEMENT DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DE L'OCM VITICOLE

Objectif 100 % réussi

LES 226,8 M€ DE PAIEMENTS DE L'ENVELOPPE NATIONALE 2009/10 SONT AUJOURD'HUI REALISES.

La date du 15 octobre représente une échéance importante pour un établissement comme FranceAgriMer.

En effet, en tant qu'organisme payeur des aides communautaires, l'établissement doit verser les soutiens relevant des organisations communes de marché (OCM) pour certaines filières avant cette date butoir, après avoir mis en œuvre les vérifications adaptées.

Depuis plusieurs mois, les services de FranceAgriMer et la profession se sont mobilisés pour atteindre l'objectif de paiement au 15 octobre 2010 de l'enveloppe nationale de 226,8 M€ prévus pour la campagne. Cet objectif a été atteint avec quelques jours d'avance sur le calendrier.

Pour Fabien Bova, directeur général de FranceAgriMer, « c'est le résultat de la mobilisation tout au long de l'année d'une grande partie des services de l'établissement, en collaboration avec les professionnels ».

Jérôme Despey, président du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole a quant à lui fait part de sa satisfaction : « ce résultat est le fruit de plusieurs mois d'implication forte des services de FranceAgriMer du siège comme des régions. C'est également le travail de l'ensemble des organisations professionnelles, qui se sont impliquées de manière responsable pour expliquer les enjeux de l'OCM, prendre les décisions qui s'imposaient et intervenir, au niveau de leurs mandants, pour agir dans le sens de l'intérêt commun ».

Par ailleurs, la mesure d'arrachage définitif (hors programme national) pour la campagne 2009/10 est également terminée, avec un paiement de 47,3 M€.

Ces objectifs ont aussi été atteints pour les aides aux fonds opérationnels accompagnant les programmes de développement des organisations de producteurs en fruits et légumes (95 M€) et les aides destinées aux apiculteurs (repeuplement des ruches).

Arrachage définitif

Point sur l'arrachage communautaire pour la campagne 2010 - 2011

• Pour la dernière campagne d'arrachage communautaire, les chiffres de demande d'arrachage annoncés par les Etats membres à la Commission Européenne sont en régression par rapport aux demandes des années antérieures.

Pour la campagne 2010/11, avec 48 000 ha de demandes contre plus de 60 000 ha l'année précédente, l'Espagne arrive toujours en tête. 15 800 ha ont été demandés par l'Italie contre 30 000 ha l'année dernière.

Rappelons que la France a déposé des demandes pour près de 10 700 ha contre 15 000 ha l'année dernière (voir *ViticultureS n°10*).

En 2009/10, le taux de réfaction communautaire était de 50% et 55 000 ha ont pu ainsi bénéficier de l'arrachage définitif, ce qui représente près de 334 M€ pour l'ensemble des Etats membres.

En 2010/11, 50 000 ha seront arrachés et primés, consommant les 276 M€ prévus dans l'enveloppe budgétaire dédiée à cette mesure. L'information de la commission sur le taux de réfaction de la campagne interviendra en novembre 2010.

AGENDA

> 20 octobre : Conseil spécialisé de la filière viticole

> 09 novembre : groupe de travail permanent du Conseil « promotion vins »

> 16 novembre : Conseil d'administration de FranceAgriMer

> 17 novembre : Conseil spécialisé de la filière viticole

> 29 novembre : Comité « Bois & Plants » de FranceAgriMer (Bordeaux)

> 01 décembre : Comité des produits cidricoles de FranceAgriMer (Bordeaux)

> du 30 novembre au 02 décembre : FranceAgriMer sera présent à VINITECH – SIFEL (Bordeaux)

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION DES PRIX ET DES MARGES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le vin bientôt concerné

La volatilité des prix des matières premières agricoles, la crise que traverse le monde agricole et les tensions récurrentes entre fournisseurs et acheteurs font de la formation des prix et des marges des produits alimentaires une question majeure. Tous les acteurs de la chaîne agro-alimentaire souhaitent l'instauration d'une plus grande transparence dans les relations commerciales, qui constituent un élément déterminant de la compétitivité des filières. Dans le domaine de l'alimentation, les filières sont nombreuses et ont chacune leurs spécificités. C'est pourquoi l'étude des mécanismes de formation des prix au sein de la chaîne alimentaire doit se faire filière par filière. La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010, a inscrit l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires dans le code rural. Placé auprès du ministre chargé de l'alimentation et du ministre chargé de la consommation, l'Observatoire a pour mission d'**éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges au cours des transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires, qu'il s'agisse de produits de l'agriculture, de la pêche ou de l'aquaculture**. Ses travaux porteront sur des produits de consommation courante. Ils fourniront des informations objectives sur l'évolution des prix et des marges des différents intervenants des filières agricoles et alimentaires et permettront ainsi une **meilleure accessibilité des informations et une meilleure compréhension des mécanismes de formation des prix alimentaires**. Les premiers travaux poursuivront l'étude menée sur la filière de la viande bovine.

Les travaux suivants porteront **sur les vins sans indication géographique** et sur les produits alimentaires issus des céréales (produits de la panification, meunerie, semoulerie et fabrication de pâtes alimentaires). Les travaux sur le porc et les produits laitiers seront repris avec des données de prix industriels plus adaptées (*plus adaptées à quoi ? qu'est-ce qui n'était pas adapté ?*). L'actualisation des séries temporelles de prix et de marges brutes sur les filières porc, fruits et légumes et produits laitiers sera poursuivie sur un rythme mensuel. Des travaux approfondis portant sur la décomposition des marges seront lancés, avec pour objectif la reconstitution analytique des chaînes de valeur (coûts de transformation et de commercialisation). Afin d'expliquer les évolutions des marges, le suivi des indicateurs conjoncturels sur certains coûts aux différentes étapes de production/transformation/distribution des filières est envisagé. L'étude des coûts au stade de la production sera lancée à partir des données disponibles au sein du réseau d'information comptable agricole (Rica). L'utilisation d'indicateurs conjoncturels permettra d'actualiser les données de l'année en cours.

L'Observatoire sera doté de moyens nouveaux :

- un président spécialiste des questions traitées ;
- une équipe dédiée à FranceAgriMer ;
- un lien renforcé avec l'INSEE ;
- un lien renforcé avec le service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Viticultures est une publication de la direction Animation des filières de FranceAgriMer. Responsable de publication : **Éric Rosaz**. Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer. Clause de non-responsabilité : la délégation « Vins » s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr